



Siège social : 190 Fond de Bondry à 1342 Limelette

Adresse de contact : 40 rue Henri Lemaître 5000 Namur – Tél : 0476.906.365

Site : <http://www.iddweb.eu/> – E-mail : philippe.defeyt@skynet.be

Brève de l'IDD n°45 (02.09.20)

1.400.000 inactifs ! Vraiment ?

En juillet 2020, le professeur Stijn Baert de l'UGent a publié une étude intitulée : « The Iceberg Decomposition : A Parsimonious Way to Map the Health of Labour Markets »¹

Voici le résumé de la démarche : « Cet article présente la métaphore de l'iceberg sur le marché du travail. Alors que les politiques dans la plupart des pays de l'OCDE se sont historiquement concentrées sur la réduction du chômage (la pointe de l'iceberg), le groupe des personnes inactives (sous la ligne de flottaison) est beaucoup plus important. Par conséquent, nous soulignons les limites évidentes d'une approche macro-économique qui se limite au taux de chômage comme indicateur clé (voire unique) de la santé du marché du travail. Une approche compacte, proposant un tableau de bord utilisant le rapport entre le chômage et la population et le rapport entre l'inactivité et la population comme deux mesures appropriées et complémentaires, est défendue (dans cet article). Nous montrons que le rapport entre ces deux indicateurs varie fortement d'un pays à l'autre, ce qui implique des politiques adaptées à chaque pays. »

Même si l'analyse est un peu plus complexe, les médias belges ont retenu une conclusion essentielle : il y a 1.400.000 personnes inactives en Belgique (en fait 1.372.000 mais cela n'a pas beaucoup d'importance, on est de toute manière dans les marges d'incertitude statistique).

Commençons notre analyse en précisant que l'auteur a utilisé les données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) pour la catégorie d'âge des 25-64 ans. Voici, pour la Belgique, quelques grandeurs essentielles résultant de cette enquête pour les 3 dernières années complètes.

*Répartition de la population belge des 25-64 ans en fonction du statut socio-économique
Enquête sur les forces de travail – en milliers*

| Statut | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|---------|---------|---------|
| Population totale | 5.973,3 | 5.998,3 | 6.015,3 |
| Personnes actives | 4.577,4 | 4.617,3 | 4.643,3 |
| Personnes occupées | 4.294,2 | 4.377,4 | 4.427,5 |
| Chômeurs | 283,2 | 239,9 | 215,8 |
| Personnes inactives | 1.395,9 | 1.381,0 | 1.372,0 |

Rappelons² que

- l'EFT est un enquête par sondage, avec les limites inhérentes à cette méthodologie
- depuis 2017 les personnes vivant dans un ménage autre que privé sont exclues de l'enquête
- les résultats dépendent bien évidemment des définitions retenues.

EFT : Principales définitions

Les **définitions** de l'emploi et du chômage utilisées sont celles du **Bureau international du Travail (BIT)**,

¹ Voir : <https://www.iza.org/publications/dp/13512/the-iceberg-decomposition-a-parsimonious-way-to-map-the-health-of-labour-markets>

² Pour une critique de l'enquête voir : Philippe Defeyt, « [Taux d'emploi des 20-64 ans et Emplois temporaires : une analyse critique des données](#) », Analyse, IDD, juin 2019

garantissant ainsi la **comparabilité** des résultats à l'échelle **internationale**.

- **Les personnes ayant un emploi (les actifs occupés)** sont des personnes qui, pendant la semaine de référence, ont presté au moins une heure de travail en échange d'un salaire ou pour s'assurer un bénéfice, ou qui avaient un emploi mais étaient temporairement absentes. Par exemple, on peut être temporairement absent pour des vacances, une maladie, des motifs techniques ou économiques (chômage temporaire)... La main-d'œuvre familiale est également comprise dans la catégorie des personnes occupées.
- Les **chômeurs** sont toutes les personnes qui :
 - (a) étaient **sans travail** pendant la semaine de référence, c'est-à-dire qui n'ont pas travaillé en tant que salarié ou indépendant ;
 - (b) étaient **disponibles pour travailler**, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou indépendant dans un délai de deux semaines après la semaine de référence;
 - (c) étaient **à la recherche active d'un travail**, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

Voici quelques critiques – de natures diverses – de l'approche et des données utilisées :

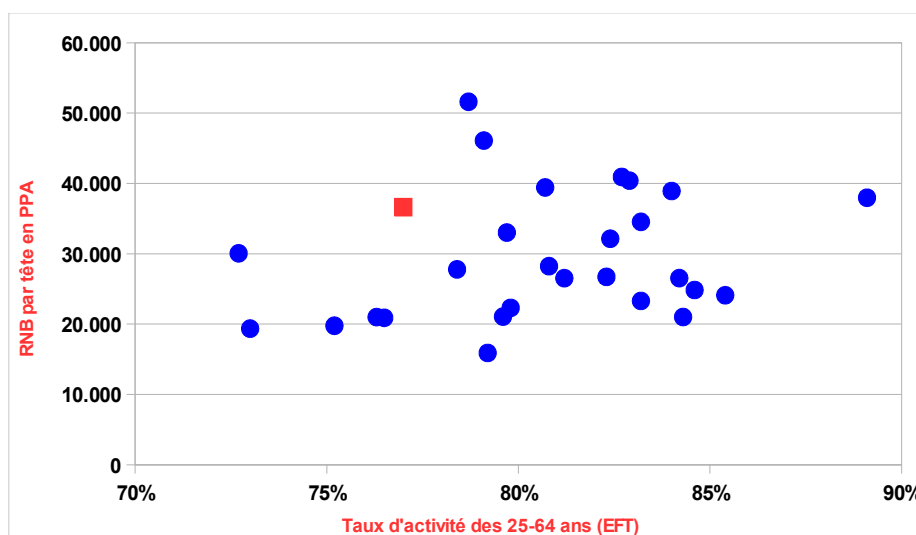
- quel est le sens profond de la démarche de Stijn Baert ? ; une pétition de principe qui dit que les politiques d'emploi doivent tenir compte de l'importance relative des populations concernées (personnes occupées, en chômage et inactives) et qu'il faut mettre l'accent suivant le diagnostic plus sur des politiques d'offre ou plus sur des politiques de demande, c'est un peu court, même si assez évident ; mais faut-il que tout le monde soit actif (en emploi ou en recherche d'un emploi) en permanence, tout au long de sa vie ? ; est-ce vraiment un idéal, sociétal et économique ? ; même sans évoquer le bien-être des personnes concernées je suis intimement convaincu de l'utilité sociale et économique de "temps de pause" ;
- taux de chômage et taux d'inactivité, sont-ce vraiment deux indicateurs centraux ? ; illustration par l'absurde : la société et notre niveau de vie (matériel et immatériel) se porteraient-ils mieux si les 1.400.000 inactifs avaient tous une heure de travail par semaine ? ; certes, Stijn Baert précise à la fin de son étude que les populations des actifs et des inactifs ne sont pas homogènes et qu'il faut donc s'intéresser aux caractéristiques des personnes à l'emploi (illustration : si le taux d'emploi est mesuré en équivalents temps-plein la "performance" relative des Pays-Bas est très médiocre) et des personnes inactives (personnes découragées, personnes malades...), mais l'étude est publiée sans toutes ces nuances ;
- la "labellisation" des activités induit parfois une vision étroite ; exemple : une personne qui dispose de six semaines de congé par an est reprise dans les actifs tandis qu'un jeune (ou moins jeune...) travailleur qui s'arrête pendant un mois et n'a pas de contrat en poche (il ne cherche même pas parce qu'il sait qu'il trouvera facilement un job en tout état de cause) sera considéré comme inactif ; dans le même ordre d'idées, des personnes sont hors marché du travail parce qu'entre deux occupations/statuts ; exemple : un jeune travailleur qui à la fin d'un contrat temporaire décide de voyager ; il est certes inactif mais reste "dans le circuit" ;
- les personnes malades ou accidentées et prises en charge par la protection sociale sont, pour partie, considérées par l'EFT comme non-actives (exemple : un travailleur qui est passé du chômage à l'INAMI) alors même qu'elles sont prises en charge par la sécurité sociale parce qu'elles ont été actives et le redeviendront ;
- la définition du chômage est (conceptuellement et statistiquement) très restrictive ; illustration : l'EFT recense en 2019, tous âges confondus, une moyenne de 273.000 chômeurs (définition BIT) alors que l'année passée il y a eu en moyenne 314.000 demandeurs d'emploi inoccupés bénéficiaires d'allocations ; en outre, il faut – on y reviendra – tenir compte des autres demandeurs d'emploi inoccupés³ ;
- la non-prise en compte de personnes en formation professionnelle pose problème dès lors qu'il

3 Voir : Philippe Defeyt, « [Mieux comprendre les évolutions récentes du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés \(DEI\)](#) », Brève n°44, IDD, 06.08.2020

est beaucoup insisté sur la nécessité de se former ; au passage on notera qu'une personne qui a la chance de suivre une formation longue dans ses heures de travail sera considérée comme active mais pas une personne qui la suit en étant chômeuse sans être immédiatement disponible sur le marché du travail ; cette dernière sera dès lors considérée comme inactive ;

- les personnes travaillant à l'étranger mais ne vivant pas en Belgique tout en y étant domiciliées ne sont pas répertoriées comme actives mais bien comme inactives ;
- il ne faut pas oublier les personnes de 25 ans et plus qui sont étudiantes ;
- même si c'est statistiquement relativement anecdotique, le non prise en compte des personnes vivant dans un ménage collectif (prisons, maisons d'accueil de personnes porteuses de handicaps...) est symboliquement violent ;
- enfin, le graphique suivant montre qu'il n'y a pas, c'est un euphémisme, de corrélation "forte" entre le taux d'activité des 25-64 ans et le revenu national brut (RNB) par tête (en parité de pouvoir d'achat, c'est-à-dire tenant compte des écarts de niveaux de prix entre pays). C'est ainsi que la Belgique à un RNB par tête supérieur à celui de 15 pays ayant un taux d'activité supérieur. Restons prudents en disant ceci : le taux d'activité n'explique certainement pas à lui tout seul le "succès" économique d'un pays.

Taux d'activité des 25-64 ans et Revenu national brut par habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat) 28 pays de l'UE (la Belgique est représentée par un carré rouge) – 2018



Les données administratives permettent d'aller plus loin dans l'analyse, y compris dans les orientations suggérées par l'auteur. Elles ne sont malheureusement disponibles – dans le détail nécessaire à l'analyse – que pour 2017.

Le tableau du haut de la page suivante – basé sur les données fournies par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) – détaille les positions socio-économiques des personnes domiciliées en Belgique. Il est essentiel de rappeler que chaque personne se voit assigner une seule position socio-économique par la BCSS, dans un ordre de priorité qui commence par l'emploi. Illustration concrète : une personne « en mi-temps médical » sera répertoriée comme occupée.

Pour aller plus loin dans l'analyse il faut apporter deux corrections majeures à ces données :

1. tenir compte des personnes occupées ignorées par la BCSS⁴, principalement des personnes

4 « Parmi les actifs occupés, les travailleurs salariés qui sont occupés auprès d'un employeur qui n'est pas assujetti à l'ONSS ou à l'ONSSAPL ne sont pas enregistrés (par la BCSS). Il s'agit notamment des marins de la marine marchande belge (qui sont déclarés à la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins) jusqu'à et y compris 2017 (depuis 2018 ils sont enregistrés auprès du ONSS), des personnes déclarées à l'Office de sécurité sociale d'outre-mer (c'est-à-dire les personnes qui exercent leur activité professionnelle dans un pays qui ne fait pas partie de l'Espace économique européen et qui ont recours à l'assurance sociale non obligatoire), les travailleurs frontaliers qui travaillent à l'étranger, le personnel domestique qui n'est pas déclaré à l'ONSS, les travailleurs occupés dans les établissements d'organisations internationales situés en Belgique (Union européenne, OTAN, etc.) et les 'coopérants'. » Source : BCSS

Répartition de la population domiciliée en Belgique en fonction de la position socio-économique
Les données de la BCSS – 2017 – Moyennes annuelles

| | |
|---|------------------|
| Salarié | 3.262.238 |
| Indépendant | 644.351 |
| Aidant | 45.299 |
| Salarié et indépendant/aidant - salarié à titre principal | 210.790 |
| Salarié et indépendant/aidant - indépendant à titre principal | 15.034 |
| Salarié et indépendant/aidant - aidant à titre principal | 869 |
| Demandeur d'emploi après travail à temps plein, avec alloc de chômage | 244.107 |
| Demandeur d'emploi après un emploi à temps part volontaire, avec alloc de chômage | 21.253 |
| Demandeur d'emploi après études, avec alloc d'insertion ou alloc de transition | 19.503 |
| Interruption complète de la carrière | 12.469 |
| Demandeur d'emploi dispensé | 59.330 |
| Revenu d'intégration sociale - aide financière | 86.567 |
| Bénéficiaire de pension (sans travail) | 249.953 |
| Chômage complet avec complément d'entreprise | 81.993 |
| Mise en disponibilité préalable à la mise à la retraite | 3.572 |
| Enfants bénéficiaires d'allocations familiales | 9.346 |
| En incapacité de travail connue auprès des mutuelles | 31.104 |
| Incapacité de travail - invalidité | 224.163 |
| Incapacité de travail - maladie professionnelle | 463 |
| Incapacité de travail - accident de travail | 432 |
| Personne bénéficiant d'une allocation aux personnes handicapées | 60.800 |
| Autre | 744.895 |
| Total | 6.028.529 |

occupées à l'étranger

2. isoler la totalité des demandeurs d'emploi inoccupés.

Le tableau du haut de la page suivante tient compte de ces deux corrections, tout en essayant d'éviter les doubles comptages. Pour ce qui est de l'emploi, l'EFT recense 117.000 travailleurs (de 25 à 64 ans) à l'étranger. Il me semble donc raisonnable d'ajouter 150.000 au nombre de personnes à l'emploi pour tenir compte des autres catégories de personnes occupées non recensées par la BCSS. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi inoccupés (de 25 à 64 ans) était en 2017 de 430.417.

Remarques méthodologiques :

- **les personnes sont classées dans l'ordre de priorité suivant : occupées, demandeuses d'emploi inoccupées, autres statuts socio-économiques (tels que classés par la BCSS)**
- **il s'agit d'estimations pour la plupart des données**
- **RIS/AE = bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide équivalente**
- **Fin de carrière = chômeurs avec complément d'entreprise non demandeurs d'emploi, (pré)pensionnés et personnes en disponibilité préalable à la mise à la retraite)**
- **Autres statuts = personnes en interruption complète de carrière, demandeurs d'emploi dispensés et bénéficiaires d'allocations familiales.**

Commentaires :

1. Premier constat : le nombre de personnes inactives calculées à partir des données administratives est moindre que celui résultant de l'EFT (en 2017 : 1.270.000 versus 1.400.000). J'estime qu'en 2019 la population inactives dans sa définition stricte a reculé pour s'élever à 1.209.000 (et encore, ce nombre est probablement sur-estimé) alors que Stijn Baert l'estime à 1.372.000. Mais là n'est pas le point essentiel.
2. Il réside dans le regard que l'on porte sur les différentes composantes de la population des inactifs et de leurs caractéristiques.

Répartition de la population domiciliée en Belgique en fonction de la position socio-économique
Estimations de l'IDD – 2017 – Moyennes annuelles

| Statuts socio-économiques | |
|---------------------------|------------------|
| Occupé.e.s | 4.328.580 |
| DEI | 430.417 |
| En incapacité de travail | 247.464 |
| RIS/AE | 43.010 |
| Fin de carrière | 328.949 |
| Handicapé.e.s | 58.933 |
| Autres statuts | 53.023 |
| Étudiant.e.s | 21.370 |
| Autres | 516.783 |
| TOTAL | 6.028.529 |
| Indicateurs | |
| Personnes actives | 4.758.997 |
| Personnes "inactives" | 1.269.532 |
| Taux d'activité | 78,9% |
| Taux d'emploi | 71,8% |
| Taux de chômage | 9,0% |

Rappelons à cet égard, par exemple, que, dans les inactifs, il y a de nombreuses personnes (247.000 personnes en incapacité de travail, 59.000 handicapé.e.s, 43.000 bénéficiaires du RIS non inscrits comme demandeurs d'emploi, public probablement très fragile) dont la remise à l'emploi est soit impossible ou non souhaitable ou nécessite des dispositifs qui sont aujourd'hui quantitativement et qualitativement insuffisants. Trois commentaires ici :

- la plupart des personnes en incapacité de travail retourneront sur le marché du travail à l'issue de leurs difficultés de santé ; on notera à cet égard que des mesures ont été prises pour favoriser le retour – partiel ou total – à l'emploi (avec des réussites variables) de ce public ; ces personnes ont un lien fort avec le marché du travail, ne serait-ce que parce qu'elles sont en incapacité de travail après avoir été à l'emploi ou au chômage, même si elles sont temporairement inactives ; ceci plaide pour une approche dynamique de l'activité et de l'inactivité ;
- les personnes en fin de carrière constituent certes un réservoir potentiel pour augmenter le taux d'activité ; des mesures ont été prises ici aussi pour y arriver ; mais deux remarques à cet égard : 1° faire glisser des personnes d'un statut de fin de carrière à un statut de chômeur sans réelle perspective d'emploi n'a pas beaucoup de sens et 2° on sait que les réticences pour embaucher des chômeurs âgés restent vives ;
- si, certes, les concepts de base pour suivre le marché du travail sont simples (d'une part les actifs, dont font partie les chômeurs, et d'autre part les inactifs), ils empêchent peut-être aussi une vision à 360° ; illustration : une personne qui reprend des études de plein exercice à 35 ans me semble tout aussi active (le mot est utilisé ici dans le sens courant) qu'un salarié qui se forme dans son entreprise.

Il est évident que l'activité dans un emploi est d'un grand apport dans la vie de la plupart d'entre nous. Ceux qui n'en n'ont pas souvent en souffrent et manifestent cette souffrance de diverses manières. Mais les emplois sont de qualité variable, certains d'entre eux n'étant pas utiles économiquement, ni socialement, ni individuellement, alors que des activités menées hors champ de l'emploi par des actifs et des inactifs sont très utiles.

Plus que d'agrégats très grossiers, une politique de pleine participation nécessite des lectures plus sophistiquées et nuancées des réalités socio-économiques, une vision dynamique des parcours de vie, des indicateurs fins, des dispositifs nombreux et forts (crèches, formations généralistes et pointues, aides à la création d'emplois, amélioration des conditions de travail, divers accompagnements...) pour rencontrer les difficultés objectives de nombreuses personnes et de (re)donner du sens à beaucoup d'activités, dans et hors l'emploi.

Annexe

Taux d'activité des 25-64 ans et Revenu national brut par habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat) – 2018

| | Taux d'activité | RNB par tête |
|-----------------|-----------------|---------------|
| Allemagne | 84,0% | 38.908 |
| Autriche | 80,7% | 39.413 |
| Belgique | 77,0% | 36.628 |
| Bulgarie | 79,2% | 15.895 |
| Chypre | 82,3% | 26.708 |
| Croatie | 73,0% | 19.352 |
| Danemark | 82,7% | 40.912 |
| Espagne | 80,8% | 28.228 |
| Estonie | 84,6% | 24.840 |
| Finlande | 83,2% | 34.533 |
| France | 79,7% | 33.009 |
| Grèce | 76,3% | 20.985 |
| Hongrie | 79,6% | 21.059 |
| Irlande | 79,1% | 46.089 |
| Italie | 72,7% | 30.055 |
| Lettonie | 84,3% | 21.001 |
| Lituanie | 85,4% | 24.093 |
| Luxembourg | 78,7% | 51.611 |
| Malte | 78,4% | 27.775 |
| Pays-Bas | 82,9% | 40.387 |
| Pologne | 76,5% | 20.887 |
| Portugal | 83,2% | 23.285 |
| Roumanie | 75,2% | 19.764 |
| Royaume-Uni | 82,4% | 32.132 |
| Slovaquie | 79,8% | 22.304 |
| Slovénie | 81,2% | 26.520 |
| Suède | 89,1% | 37.961 |
| Tchéquie | 84,2% | 26.530 |

Sources : BCSS, Eurostat et NBB.Stat – Calculs et estimations : IDD